

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

NOËL REVOL

RENTRÉE 2019/2020

FORT DE NEUF ENSEIGNANTS QUALIFIÉS AUX SPÉCIALITÉS COMPLÉMENTAIRES, POUR UN EFFECTIF DE 148 ÉLÈVES ENVIRON, C'EST UNE MAISON DE LA MUSIQUE, VIVANT EN RELATION PERMANENTE AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE DE LA VILLE. TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, DES AUDITIONS, CONCERTS, ÉCHANGES, SPECTACLES, PORTES OUVERTES Y SONT ORGANISÉS.

Peu de communes offrent la possibilité d'un enseignement musical. Aucune ne propose des tarifs aussi accessibles que ceux d'Allevard. Une équipe professionnelle, diverse, permet à chaque talent et à chaque désir de s'exprimer.

Allevard s'efforce d'apporter à ses habitants tous les services d'une grande ville.

Renseignez-vous : vous trouverez sans doute chez nous l'occasion de vivre une nouvelle passion.

Philippe Langénieux-Villard
Maire d'Allevard-les-Bains

24, avenue de Savoie - ALLEVAR-LES-BAINS

Tél : 04.76.45.10.79 – 06.85.57.39.98

Site web : www.allevar.fr

courriel : emmallevar@gmail.com





L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

CONFORMÉMENT AU SCHÉMA D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT, L'ENSEIGNEMENT MUSICAL EST STRUCTURÉ EN 3 CYCLES QUI PEUVENT ÊTRE PRÉCÉDÉS D'UN CURSUS ÉVEIL EN 2 ANS POUR LES PLUS JEUNES.

- La durée des cycles peut varier en fonction de la progression de chacun. Généralement le cycle éveil est réalisé en 2 ans, les deux premiers cycles entre 3 et 5 années.
- Le cursus complet prévoit une activité de formation musicale (1h par semaine) un apprentissage instrumental (1/2 h pour le premier cycle, 3/4 h pour le deuxième cycle), et la pratique de la musique d'ensemble (avec des durées variables).

L'ÉVEIL MUSICAL : Cette activité de découverte et de sensibilisation à la musique à travers des jeux et des chansons s'adresse aux enfants scolarisés en grande section de classe maternelle et en CP.

LE PREMIER CYCLE : L'élève aborde les connaissances musicales de base. Pendant ce cycle il réalise une approche de son instrument et de la musique en général suffisante pour pouvoir s'intégrer dans une pratique musicale collective. (Jouer dans une association locale ou pratiquer la musique d'ensemble).

LE DEUXIÈME CYCLE : L'élève structure ses connaissances et part à la conquête de son autonomie musicale. Il peut aussi poursuivre sa formation et intégrer le troisième cycle.

LE TROISIÈME CYCLE : L'élève approfondit ses connaissances techniques et culturelles. Il se constitue un répertoire et travaille la maîtrise des bases de l'interprétation.

LES FORMATIONS L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

FORMATION INSTRUMENTALE

Batterie - Flûte traversière - Saxophone - Trompette - Trombone - Violon
Percussions - Hautbois - Clarinette - Cor d'harmonie - Baryton - Piano

FORMATION GÉNÉRALE DU MUSICIEN

Eveil musical
Formation musicale enfants ou adultes

PRATIQUES COLLECTIVES

Petits ensembles de musique de chambre
Petit orchestre
Chorale enfants
Grand Orchestre d'Harmonie

Possibilité de louer des instruments suivant disponibilité
Renseignements auprès du Directeur



Direction : **ERIC FERRIER**

Coordination pédagogique : **ERIC FERRIER**

Renseignements / Secrétariat : **ERIC FERRIER**

CÉCILE REY

Interventions en milieu scolaire

Chant - Hautbois - Formation musicale

KARINE BERGER

Flûte traversière – Ensemble de flûtes

JOËLLE LAURENT - BACHELET

Clarinette - Ensemble de clarinettes

CÉDRIC BACHELET

Saxophone - Ensemble de saxophones

ARTHUR DIZIN

Trompette - Cor d'harmonie - Ensemble de cuivres

BRIGITTE SIMON

Piano - Accompagnement - Formation musicale

ANNE DUMONTIEZ

Violon - Cor d'harmonie

LYDIE DESPREZ

Violon - Ensemble de violons

JEAN SÉBASTIEN STOLL

Percussions – Ensemble de percussions

ERIC FERRIER

Trombone - Baryton - Petit Orchestre

Orchestre d'Harmonie - Formation musicale

DATES D'INSCRIPTION & PORTES OUVERTES



RE-INSCRIPTION POUR LES ÉLÈVES

- Ré-Inscription Ecole de Musique avec le Directeur
Mercredi, 26 juin 9:30 à 12:00
- Ré-Inscription Ecole de Musique avec le Directeur
Samedi, 29 juin 9:30 à 12:00

ATTENTION, les fiches d'inscription des anciens élèves devront être rendues lors des deux permanences **avec les justificatifs de domicile, imposition et assurance pour la location d'instrument.**

INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES

1. Mardi 3 septembre de 9h30 à 12h et 17h00 à 19h00
2. Mercredi 4 septembre de 9h30 à 12h et 14h00 à 19h00
3. Samedi 7 septembre de 9h00 à 12h00 **PORTES OUVERTES**
à l'école municipale de musique en présence des professeurs
pour la démonstration des instruments.
4. Samedi 7 Septembre de 13h30 à 16h00
« forum des associations » à Allevard.
(avec le directeur de l'Ecole Municipale de Musique)

PRISE DES HORAIRES DES COURS D'INSTRUMENTS AVEC LES PROFESSEURS

le lundi 9 septembre de 18h30 à 19h30.